

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Nom de l'installation de distribution :	<u>Saint-Augustin-de-Desmaures</u>
Numéro de l'installation de distribution :	X0009217
Nombre de personnes desservies :	20 844
Date de publication du bilan :	<u>31 mars 2026</u>

Nom du responsable légal de l'installation de distribution : Cimon Boily

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

- Nom : Christine Beaulieu
- Numéro de téléphone : 418-641-6411
- Courriel : christine.beaulieu@ville.quebec.qc.ca

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée
(articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N ^{br} par mois x 12)	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée	Nombre d'échantillons ayant présenté un résultat positif inférieur à la norme applicable
Coliformes totaux	252	302	302	0	1
Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i>	252	302	302	0	0

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures prises pour corriger la situation et pour protéger tout utilisateur contre les risques encourus
2025-05-20	Coliformes totaux	Place de l'Hêtrière, 3695 rue de l'Hêtrière	Présence de coliformes totaux en nombre inférieur à 10 UFC/100 ml	1UFC /100 ml	Le contremaître du Service du traitement des eaux a été averti.

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Exigence non applicable (*réseau alimenté par un autre réseau assujetti aux articles 14 et 15*)

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée
(article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Turbidité	12	302	302	0

Précisions concernant les dépassements de la norme relative à la turbidité :

Aucun dépassement de norme

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes (article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Exigence non applicable (*réseau alimenté par un autre réseau assujetti à l'article 19*)

4.2 Trihalométhanes (article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Trihalométhanes totaux	16	16	16	0

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes :

Aucun dépassement de norme

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui font l'objet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau **potable**
(article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

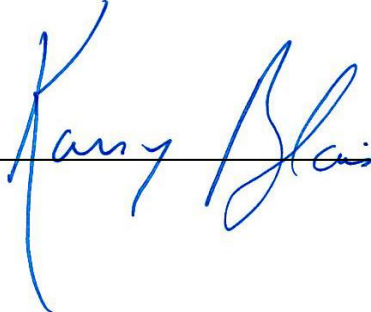
Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Nom : Jérémie Larouche
Fonction : Chimiste

Signature : _____ Date : 2026-03-23

Nom : Kassy Blais
Fonction : Microbiologiste

Signature :  _____ Date : 2026-03-23